

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 10 février 2021

Date de convocation : 5 février 2021

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE,
Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusée et représentée :

Mme Nathalie BRUNET par Mme Stéphanie ROUSSIES

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021
2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
3. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n°6
4. Informatique école : appel à projets pour un socle numérique
5. Département du Lot : demande d'une subvention au titre des amendes de police
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Jean-François GUERRAND

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Mme la Maire explique que les travaux d'investissement pour l'année en cours (2021) ne peuvent pas être mandatés avant le vote du budget primitif de l'année sauf s'ils sont repris dans les restes à réaliser au 31/12/2020.

Il existe toutefois la possibilité de payer des factures d'investissement dans la mesure où elles n'excèdent pas le ¼ des travaux de l'année n-1 et pourvu qu'une délibération soit prise avec obligation de reprendre ces dépenses au budget primitif suivant.

Facture SISMIKAZOT

Elle informe que la fresque réalisée par SISMIKAZOT est terminée et a rencontré un vif succès tant au niveau des enseignants que des élèves qui ont participé, des agents et des co-financeurs.

Ce projet avait été décidé en octobre 2020 mais devait être réalisé au printemps 2021, c'est pourquoi il devait être inscrit au budget primitif de l'année 2021.

Le travail étant effectué, les deux artistes nous ont transmis leurs factures, Mme la Maire souhaite mandater la dépense sans attendre le vote du budget primitif qui n'aura lieu qu'en mars 2021.

Par conséquent il est proposé d'autoriser Mme la Maire à mandater les deux factures pour un montant TOTAL de 3 000 €.

Facture PARROT

Nous avons reçu en mairie la dernière situation de la remise en place des tableaux et de la fabrication des culots qui soutiennent deux statues pour un montant de 4 116 €.

Cette somme avait été inscrite dans les restes à réaliser au programme de l'église – cimetière – mais il est préférable de l'inscrire au programme n°164 « retable » initial.

Facture TPJ

Il s'agit de travaux supplémentaires d'enfouissement (prolongement réseaux PTT et éclairage public) qui ont été réalisés lors de la réfection de la canalisation d'eau sur le secteur de Labrunie pour un montant de 780 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à mandater les factures de SISMIKAZOT, Mr PARROT et l'entreprise TPJ.

3. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n°6

Mme la Maire informe qu'elle a reçu en mairie Mr et Mme DUMAS Pierre de Sousceyrac-en-Quercy qui ont réservé le lot n°6 du lotissement les Prés de Lascol d'une superficie de 1 028 m² pour un montant de 38 036 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à vendre le lot n°6 à Mr et Mme Pierre DUMAS.

4. Informatique école : appel à projets pour un socle numérique

Mme la Maire fait part du courrier de Mr l'Inspecteur d'Académie nous informant du plan de relance présenté par le Gouvernement et visant à faire face aux défis économiques et sociaux induits par l'épidémie de la Covid-19. Ce plan de relance vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour les cycles 2 et 3 des écoles élémentaires et primaires. L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous. La date limite de dépôt du dossier est fixée au 31 mars 2021.

Mr Michel ARNAUDET, directeur du groupe scolaire, expose qu'il serait judicieux de profiter de cette aide pour renouveler la classe numérique mobile pour avoir des portables et des tableaux supplémentaires ainsi qu'un vidéo projecteur.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour solliciter une aide pour le renouvellement du matériel informatique de l'école.

5. Département du lot : demande de subvention au titre des amendes de police

Mme la Maire informe que le Département du Lot a prévu de refaire la couche de roulement de la RD 803 sur 4 cm, du rond-point de l'Europe jusqu'au rond-point du Claux, le marquage au sol restant à la charge de la commune.

A cette occasion, la commune souhaiterait en profiter pour refaire le marquage au sol du rond-point de l'Europe vers la limite de la commune de st Céré en allant vers l'hôpital et en allant vers Gamm vert.

Un devis doit être établi afin de déposer une demande d'aide au titre des amendes de police.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser Mme la Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

6. Questions diverses

- Adressage : Mme la Maire informe que la commune est bien inscrite au SDAIL, que la liste des voies à adresser a été transmise. Le Département va essayer de nous intercaler entre deux collectivités.
- Mme la Maire fait part de sa rencontre avec le Lieutenant Michaël PISENES en charge de la caserne des pompiers de St Céré. Un petit bilan de l'année 2020 lui a été présenté : 8 pompiers volontaires résident sur la commune, 41 interventions sur St Laurent dont 32 secours à la personne, 3 opérations diverses, 3 incendies et 3 accidents sur la voie publique. Mr PISENES souhaite qu'une convention de partenariat avec la commune soit instaurée pour la garderie des enfants lorsque les pompiers sont en intervention afin que des collègues pompiers puissent venir récupérer les enfants à la fin de la garderie du soir. Le conseil émet un avis favorable.
- Plan communal de Sauvegarde : Mr Alain BOURDET propose une réunion de travail pour réviser ce plan le lundi 15 mars 2021 à 19h.

- Informations diverses :

- La mairie de St Céré invite tous les conseillers à son 1^{er} marché de la truffe à St Céré qui est organisé ce dimanche 14 février.
- Demain le marché de producteurs sera de 16h à 18h. Le plat à emporter sera du couscous.

- Demandes :

- Mr Stéphane DEVEZ fait part de la demande de Mme Clémence BENJAMIN qui souhaite venir donner des cours de zumba sous la halle le dimanche matin de 11h à 12h. Les conseillers sont d'accord sur le principe et sur proposition de Mme Géraldine ARNOULD vont solliciter Mme BENJAMIN pour que les St Laurentais puissent avoir un tarif préférentiel.
- Mme Amélie VERGNE met en cause l'entreprise PROXIGAZ qui a été une nouvelle fois à l'origine de la panne de gaz à l'école le 8 février 2021. Mme Stéphanie ROUSSIES explique que l'entreprise est intervenue il y a une dizaine de jours pour contrôler la télémétrie et promet que le contrat va être analysé.
Elle propose de recueillir les coordonnées des parents de l'école pour pouvoir les avertir rapidement d'un évènement particulier.

Fin de la séance : 19h48

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES